



# La statistique, un langage universel



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la statistique OFS**

# La statistique, un langage universel

**Statistique suisse**

**L'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel**

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS) © OFS, 2009

Conception et rédaction: Armin Grossenbacher

Réalisation: Verena Hirsch, Heinz Wyder

Conception graphique: 2. stock süd netthoewel & gaberthüel, Bienne

Page de couverture: Ruedi Walti, Bâle

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Sources des illustrations:

p. 4, 18, 19, 20, 21, 22, 23, Ruedi Walti, Bâle, le nouveau siège de l'OFS à Neuchâtel

p. 6, Digital image © 1996 Corbis; Original image courtesy NASA JSC, New York City at Night

p. 7, The World Bank Atlas 1995, Washington, D.C.: p.15, l'analphabétisme en 1990

p. 8, Office fédéral de la statistique (éd.), Annuaire statistique de la Suisse 1999, Zurich 1998: p. 98, taux de chômage en Suisse et dans les pays voisins, fin 1997

p. 9, Eidgenössisches Statistisches Amt (éd.), Übersicht der in schweizerischen Kantonen (...) 1836, 1837 und 1838 aufgenommenen Volkszählungen, Berne 1969: Canton de Neuchâtel

p. 10, Bureau statistique du Département fédéral de l'intérieur (éd.), Atlas graphique et statistique de la Suisse, Berne 1914: Tableau 2, Superficie totale de la Suisse et des cantons et sa répartition en sol productif et sol improductif

p. 11 Office fédéral de la statistique (éd.), Annuaire statistique de la Suisse 1996, Zurich 1995:

p. 9 Stefano Franscini

p. 14, Office fédéral de la statistique (éd.), Atlas structurel de la Suisse, Zurich 1997 p. 224,

Pourcentage de catholiques romains par rapport à la population résidente en 1990

p. 15, site Internet de l'OFS

p. 16, Annuaire statistique de la Suisse 2009, p. 398, Les votations populaires portant sur le thème de la naturalisation

p. 24, Bibliothèque de l'OFS, Neuchâtel

ISBN: 978-3-303-00420-3

Numéros de commande: 287-0900 Weltsprache Statistik

288-0900 La statistique, un langage universel

289-0900 Statistica – lingua universale

290-0900 Statistics – A universal language

Diffusion: OFS, CH-2010 Neuchâtel

# Sommaire

## 5 Avant-propos

## 6 La statistique, un langage universel

**Depuis bien longtemps, nous n'avons pas assez de nos cinq sens pour recueillir des informations sur une réalité de plus en plus complexe. La statistique nous y aide. C'est un puissant moyen d'information universellement compréhensible.**

## 8 Statistique suisse – Statistique internationale

**La statistique publique est devenue dans tous les pays une tâche de l'Etat au service de la collectivité. En Suisse, c'est l'Office fédéral de la statistique qui assume cette fonction, en tant que service de statistique national intégré dans le système international de statistique.**

## 12 Statistique suisse: l'Office fédéral de la statistique

**L'Office fédéral de la statistique (OFS), fondé en 1860, se trouve au centre du système statistique de la Suisse. Ses tâches sont multiples, ses bases légales modernes et son offre de produits et de services est largement diversifiée.**

## 14 De la collecte de données à la production d'informations

**Toute information statistique de qualité est produite selon des méthodes scientifiques. Gros plan sur les étapes de la production statistique.**

## 17 L'offre

**Du livre à Internet, des tableaux aux cartes, de la simple fourniture de données aux exploitations sur demande consacrées à la démographie, à la formation, aux prix, à l'utilisation du territoire ... : l'offre de la statistique suisse est diversifiée et largement utilisée.**

## 18 L'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel

**En 1998, l'Office fédéral de la statistique a pris ses nouveaux quartiers à Neuchâtel dans un bâtiment remarquable sur les plans urbanistique, architectural et écologique.**

## 24 Coordonnées utiles

**Où et comment se procurer l'information statistique? Quels spécialistes consulter?**



3

2

1

# Avant-propos

La complexité croissante du monde dans lequel nous vivons fait de l'information un élément incontournable dont on ne saurait se passer pour se tenir au courant, prendre des décisions et planifier des activités. L'information détermine la qualité de nos actions. En politique – que ce soit au sein des parlements, des gouvernements ou lors de votations et d'élections –, en économie ou dans notre vie quotidienne, l'information statistique occupe désormais une place importante. Elle contribue à la transparence dans les débats de société et les débats politiques.

Une responsabilité particulière incombe de ce fait au producteur de statistique: il lui appartient de fournir l'information nécessaire en toute indépendance, selon une méthode scientifique et efficace, d'assurer une qualité et un niveau d'actualité élevés à cette information et de la rendre facilement accessible à tous.

C'est là le mandat de la statistique publique. L'Office fédéral de la statistique, qui est le centre de la statistique publique en Suisse, assume cette responsabilité et oriente ses activités en fonction de ces objectifs. Une fois l'information produite, il lui appartient encore de veiller à sa diffusion. Un outil aussi puissant que la statistique exige qu'on le présente de manière intelligible et que l'on donne à ses utilisateurs les moyens de l'interpréter correctement.

Pour exécuter ses tâches, l'Office fédéral de la statistique est amené à travailler en étroite collaboration avec les autres services de statistique de l'administration et avec les institutions internationales de la statistique publique, avec les milieux scientifiques et avec les utilisateurs. Il doit tout à la fois remplir le mandat difficile que lui confie la société et réagir rapidement aux besoins du marché de l'information, c'est dire combien sa tâche est ardue.

Dans un tel contexte, l'Office fédéral de la statistique se doit d'être une institution qui va de l'avant et qui évolue sans cesse. Pour ce faire, il lui faut se doter d'un personnel spécialisé, compétent et motivé, coopérer activement avec des partenaires externes, adapter son offre d'information et observer en permanence les évolutions.

Neuchâtel, juin 2009

Jürg Marti  
Directeur de l'Office fédéral de la statistique



# La statistique, un langage universel

**Le monde change; il se couvre de réseaux de communication de plus en plus denses, qui abolissent quasiment les distances, sans pour autant gagner en transparence, bien au contraire. Comment les hommes et les femmes de notre époque s'orientent-ils dans leur environnement, en tant que citoyens, politiciens, entrepreneurs ou enseignants? Comment prennent-ils leurs décisions lorsqu'ils gouvernent, légifèrent, dirigent leurs entreprises, enseignent ou exercent leurs droits politiques? Quels instruments peuvent les aider?**

Le monde dans lequel nous vivons est devenu plus complexe et difficile à appréhender. Moins que jamais, nos seuls sens nous permettent d'en saisir toute la

réalité. Nous avons besoins d'informations, d'outils qui nous aident à aller au-delà de nos perceptions. La statistique est l'un de ces outils.

**L'information statistique est un instrument puissant qui sert à présenter des faits complexes de manière claire et à les comparer dans l'espace et le temps. Au moyen d'un seul chiffre – l'indicateur statistique – il est possible de traduire des faits et des évolutions rapidement et avec précision, et ce par delà les frontières politiques et linguistiques.**

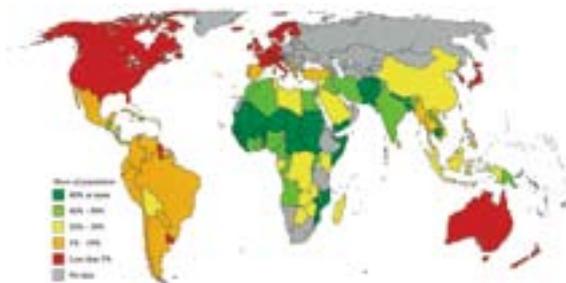
## Les différentes acceptions du terme

La « **statistique** » est la science qui, à partir de l'observation de phénomènes de masse, permet d'obtenir des informations fiables. Cette science utilise principalement les méthodes de la statistique mathématique.

La « **statistique** » désigne également les résultats obtenus en appliquant ces méthodes scientifiques. Ces résultats sont l'information statistique. Ils peuvent porter sur tous les domaines de la vie: médecine, technique, société, économie, Etat ...

Au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles déjà, la statistique fournissait aux pouvoirs publics des informations sur des secteurs importants de l'Etat, tels que la population, la fiscalité, la puissance militaire.

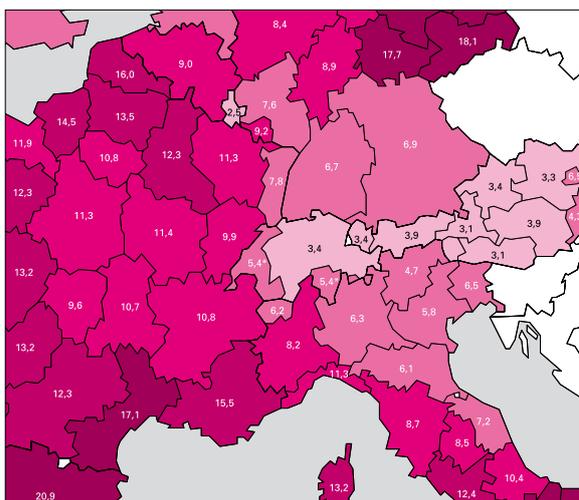
De nos jours, la statistique publique, c'est-à-dire l'information statistique produite par les services de l'administration, informe l'ensemble de l'opinion publique sur une large gamme de questions. C'est de cette conception moderne de la statistique publique que traite la présente brochure.



## Statistique suisse – Statistique internationale

**Très tôt, l'information statistique a été perçue comme une tâche publique dans le processus de modernisation de l'Etat et de la société. Dans les jeunes Etats-nations, la statistique a contribué à dresser un portrait de la nation et à en former l'identité.**

**Les premiers offices de statistique datent du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles. Conçus au départ pour servir le gouvernement et l'administration, ils se sont rapidement ouverts aux besoins de la société tout entière. La statistique publique est devenue un service de l'Etat accessible à tous.**



De nos jours, tous les pays possèdent un service national ou central de statistique. En Suisse, il s'agit de l'Office fédéral de la statistique (OFS) à Neuchâtel.

La Suisse a grandement besoin de pouvoir établir des comparaisons avec les statistiques d'autres pays. Diverses organisations internationales, telles que les Nations Unies, leurs organisations spéciales et régionales, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) travaillent depuis des décennies à la définition de normes internationales qui doivent rendre les données comparables. La statistique est une source d'information essentielle d'un bout à l'autre de la planète, d'autant plus essentielle à l'heure de la mondialisation.

Dans ce contexte, les efforts d'harmonisation et de normalisation des statistiques publiques menés par EUROSTAT, l'Office statistique des Communautés européennes, revêtent une importance particulière. Ces normes ne sont pas seulement appliquées par les Etats membres de l'UE. La Suisse les reprend afin d'améliorer progressivement la comparabilité internationale de sa statistique. Elle l'a fait récemment, par exemple, pour les comptes nationaux (produit intérieur brut). Depuis 1990, la Suisse prend part à de nombreuses réunions organisées par EUROSTAT et participe activement au développement et à la mise à jour de telles normes. L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'accord de coopération statistique permet à la Suisse de disposer de données comparables à celles des partenaires de l'UE.

Ces normes internationales contiennent également des règles de base, essentielles au bon fonctionnement de la statistique publique d'un pays. Les Nations Unies ont en outre arrêté au début des années 90 les dix principes fondamentaux de la statistique publique. Ces principes, de nature éthique et organisationnelle, prévoient notamment l'indépendance des producteurs de statistiques publiques, pour ce qui est de leur spécialité, face aux directives d'instances supérieures; l'obligation de rendre les résultats statistiques accessibles à tous; la transparence en ce qui concerne les méthodes choisies et un respect strict de la protection des données fournies par les individus ou les entreprises lors de relevés statistiques. On retrouve ces principes dans les bases légales les plus importantes de la statistique publique suisse: la loi de 1992 sur la statistique fédérale et la Charte de la statistique publique de la Suisse, tels qu'acceptés par les offices suisses de statistique publique (mai 2002).

Comité de la pop

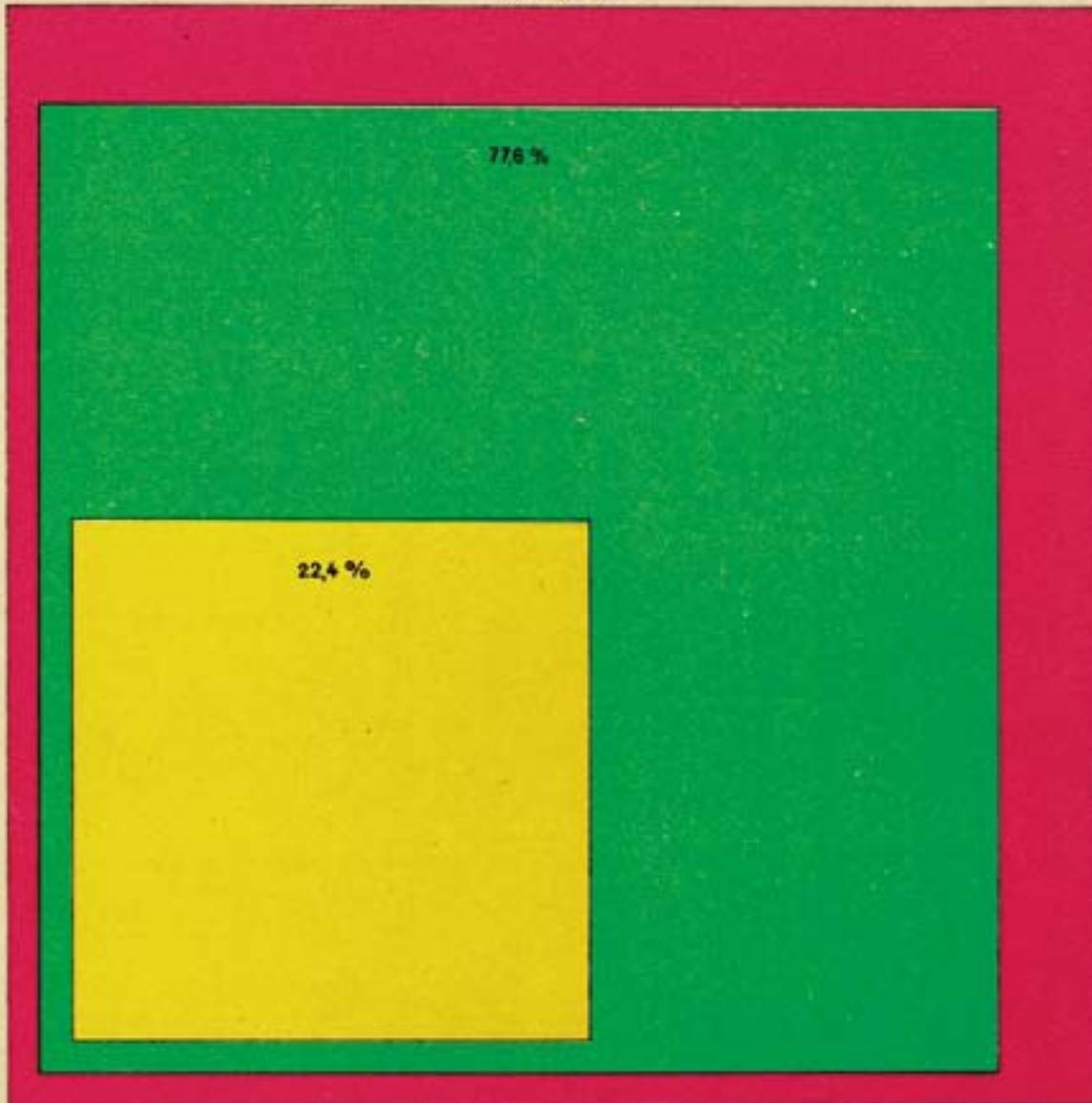
# Canton de Neuchâtel

Le Gouvernement du

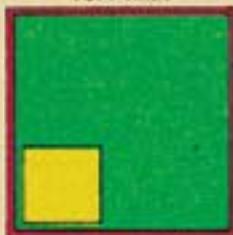
Ressortissans d'autres Cantons.

Personnes du sex masculin.	Personnes du sex féminin.	Total.
7,181	7,353	14,534

Schweiz - Suisse  
41,298 km<sup>2</sup>



Fribourg  
1671 km<sup>2</sup>



88,47 %  
11,53 %

Luzern  
1492 km<sup>2</sup>



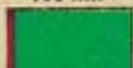
91,08 %  
8,92 %

Aargau  
1403 km<sup>2</sup>

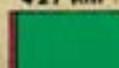


95,28 %  
4,72 %

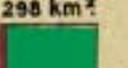
Obwalden  
493 km<sup>2</sup>



Basel-Land  
427 km<sup>2</sup>



Schaffhause  
298 km<sup>2</sup>



## Statistique suisse – quelques dates historiques

Les chiffres ont précédé l'alphabet. La collecte de données statistiques remonte aux plus anciennes civilisations, mésopotamienne et égyptienne. A l'époque, ces collectes étaient effectuées dans des buts fiscaux et militaires.

**En 58 avant J.-C.**, Jules César organise un premier recensement de la population sur le territoire suisse (Guerre de Gaules I, 29), après la tentative des Helvètes de rejoindre la Gaule, tentative sanctionnée par de lourdes pertes dans leur camp.

**Sous l'Ancien Régime**, la description statistique de la société et de l'Etat se généralise, à l'exemple de ce qui se fait en Angleterre et en Allemagne. On peut citer à titre d'exemple les études de Johann Heinrich Waser (1742–1780) à Zurich ou de Louis Muret (1715–1796) dans le Pays de Vaud bernois, qui ont eu maille à partir avec les gouvernements de l'époque. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les gouvernements cantonaux ont réalisé des recensements de la population et, pour certains d'entre eux, des recensements du bétail.

**En 1798**, sous la République Helvétique, eut lieu le premier recensement de la population dans l'ensemble du pays, qui resta toutefois inachevé.

**Dès le début du XVIII<sup>e</sup>**, la statistique acquiert de l'importance en tant que source d'information. Des descriptions quantitatives de divers cantons et de la Suisse entière sont publiées: c'est ainsi que paraît, p. ex., en 1827 la *Statistica della Svizzera* de Stefano Franscini (1796–1857). Ces études contribuent à forger l'idée d'un Etat-nation suisse.

Des recensements de la population sont organisés: dans l'ensemble du pays (par la Diète en 1836/37) et dans plusieurs cantons. Le canton de Berne fonde le premier office de statistique (1848/1856), avant le canton de Zurich (1868) et celui d'Argovie (1886).

### Stefano Franscini

En Suisse, la statistique a une tradition. Le Tessinois Stefano Franscini, membre du premier Conseil fédéral formé en 1848, s'est engagé en faveur de son développement. Ayant reconnu très tôt l'importance de l'analyse statistique pour le débat politique, il en fit l'instrument de promotion de son canton d'origine. En 1827, il publia un ouvrage de référence sur la statistique suisse, sous le titre de «*Statistica della Svizzera*».

Franscini organisa le premier recensement de la population de 1850 et oeuvra en faveur de la création d'un service national de statistique. Celui-ci vit le jour en 1860, trois ans après sa mort. Tout d'abord appelé Bureau fédéral de statistique, il devint par la suite l'Office fédéral de la statistique (OFS).

**Avec la fondation de l'Etat fédéral suisse, en 1848**, la statistique acquiert de l'importance au niveau national. Elle devient une des tâches du Département fédéral de l'intérieur sous Stefano Franscini, lequel fait effectuer en 1850 le premier recensement de la population du nouvel Etat fédéral.

**1860** voit la fondation du Bureau fédéral de la statistique, l'actuel Office fédéral de la statistique. La même année, la loi qui prévoit l'exécution tous les dix ans d'un recensement de la population est édictée.

**En 1870**, l'Assemblée fédérale vote une loi concernant les relevés officiels statistiques en Suisse, dont le contenu se limite aux questions organisationnelles (loi du 23 juillet 1870).

**Pendant la période où la loi de 1870 est en vigueur**, la statistique se développe de manière disparate et non systématique. Des services de statistique sont créés dans divers offices.

**En 1891**, l'Office fédéral de la statistique publie la première édition de l'Annuaire statistique de la Suisse, qui paraîtra sans interruption jusqu'à nos jours.

**En 1987 et en 1996**, l'OFS rend accessibles en ligne d'importantes informations statistiques (banque de données STATINF et site Internet).

**En 1992**: la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale remplace la loi de 1870; elle constitue une base moderne de la statistique suisse.

**En 1998**, l'Office fédéral de la statistique est transféré de Berne à Neuchâtel.

**En 1999**, une première: la nouvelle Constitution fédérale du 18 avril 1999 contient un article sur la statistique (art. 65).

**En 2000**, E-census: l'OFS, pionnier en la matière au niveau mondial, propose à la population suisse un questionnaire électronique sur Internet pour le recensement fédéral de l'an 2000.

**En 2007**, l'accord bilatéral de coopération entre en vigueur.

**2010**, marque les 150 ans de l'OFS.

Bevölkerungstabelle		1850	
Kanton	Männer	Frauen	Gesamt
Appenzel A. O.	1200	1100	2300
Appenzel A. U.	1100	1000	2100
Argovie	1000	900	1900
Basle St. O.	900	800	1700
Basle St. N.	800	700	1500
Basle J. O.	700	600	1300
Basle J. N.	600	500	1100
Berne	500	400	900
Lucerne	400	300	700
Uri	300	200	500
Schwyz	200	100	300
Unterwalden O.	100	50	150
Unterwalden N.	50	25	75
Zug	25	12	37
Zurich	1000	900	1900
<b>Gesamt</b>	<b>10000</b>	<b>9000</b>	<b>19000</b>

# Statistique suisse: l'Office fédéral de la statistique (OFS)

L'Office fédéral de la statistique (OFS) se trouve au centre du système statistique suisse, connu sous le nom de Statistique suisse.

- L'OFS est le centre national de compétences et de services de la statistique et fait fonction d'observateur de secteurs clés de l'Etat et de la société, de l'économie et de l'environnement.
- L'OFS est le plus important producteur de statistiques du pays et gère le pool de données de la statistique suisse. Il fournit des informations sur la quasi-totalité des domaines de la statistique publique en réalisant des relevés et des enquêtes auprès de personnes physiques ou morales, en exploitant les données de registres administratifs ou en établissant des statistiques de synthèse. L'OFS introduit des solutions innovatrices de façon à rendre les registres administratifs plus facilement utilisables dans le cadre des travaux statistiques. Ce faisant, il permet de réduire le travail qui est demandé aux personnes interrogées et d'accroître l'efficacité de l'Etat.
- L'OFS analyse, interprète et publie les informations statistiques. Il fournit ainsi les éléments nécessaires au contrôle des effets de l'activité étatique, à la prise de décisions et à l'élaboration de scénarios prévisionnels. Il permet d'appréhender l'évolution et la complexité de la société et contribue à la rendre transparente au profit du débat démocratique.
- L'OFS garantit le respect des principes essentiels de la statistique que sont la protection des données, le caractère scientifique des méthodes utilisées, l'indépendance des spécialistes, l'actualité des résultats et le caractère de prestation de services. Cette fonction assoit sa crédibilité auprès du public, des fournisseurs de données et des utilisateurs.
- L'OFS dirige le système national de statistique. Il coordonne la production statistique des offices fédéraux et cantonaux et des services des villes, veille à la comparabilité des données et établit le programme pluriannuel des activités statistiques sur mandat du Conseil fédéral et du Parlement.
- L'OFS entretient des relations étroites avec le milieu statistique national et international, ainsi qu'avec les milieux scientifiques, économiques et politiques. Il garantit ainsi que les besoins en information des utilisateurs soient pris en compte.
- Le processus d'intégration européenne met aussi la statistique suisse au défi de produire des informations comparables sur le plan international. De telles informations sont indispensables à la Suisse pour tirer des conclusions significatives sur la place qu'elle occupe en Europe et dans le monde. L'OFS collabore en outre étroitement aux travaux du système statistique de l'Union européenne.

## Bases légales

La statistique publique suisse a pour base légale la Constitution fédérale, dont la révision totale a été acceptée par le peuple lors des votations du 18 avril 1999. La Constitution fédérale contient désormais un article réglant le mandat et les compétences de la statistique publique (art. 65).

### Article 65 Statistique

1 La Confédération collecte les données statistiques nécessaires concernant l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société, du territoire et de l'environnement en Suisse.

2 Elle peut légiférer sur l'harmonisation et la tenue des registres officiels afin de rationaliser la collecte.

Les bases légales de la statistique publique suisse sont réglées en détail dans diverses lois, notamment dans la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale. Le recensement fédéral de la population, l'enquête la plus vaste, qui a aussi la plus longue tradition, est régi par sa propre loi: loi du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population. Il s'agit aussi d'édicter une loi pour ratio-

naliser la collecte des données grâce à l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes, comme le permet la Constitution fédérale. La loi sur la statistique fédérale ne règle pas uniquement les activités de l'Office fédéral de la statistique (OFS), mais l'ensemble de l'activité statistique au niveau fédéral. Cette loi-cadre ne dresse pas la liste des différents relevés et statistiques, ces derniers étant réglementés par voie d'ordonnance par le Conseil fédéral. Elle énonce les tâches de la statistique fédérale et en décrit l'organisation; elle précise encore les principes de la collecte des données, de la publication des résultats et de la fourniture d'autres prestations de services. Elle règle en particulier les dispositions relatives à la protection des données. La loi de 1992 innove en un certain nombre de points importants: elle fixe la fonction de coordination de l'OFS en tant que service statistique central de la Confédération et prévoit l'établissement d'un programme pluriannuel pour planifier l'ensemble des activités de la statistique suisse, ainsi que l'institution d'une Commission de la statistique fédérale, chargée de conseiller le Conseil fédéral (et

réunissant des représentants de la science, de l'économie privée, des partenaires sociaux et des unités administratives de la Confédération, des cantons et des communes). Certaines dispositions énoncées dans la législation sont réglées en détail dans des ordonnances spécifiques: l'organisation de la statistique fédérale, l'exécution des relevés statistiques fédéraux, la perception d'émoluments pour les prestations de services statistiques d'unités administratives fédérales et la tenue du Registre fédéral des entreprises et des établissements, etc.

### **Deux principes fondamentaux gouvernent l'activité statistique: l'indépendance des producteurs et la protection des données**

Ce sont les autorités politiques (le Conseil fédéral et le Parlement) qui décident quels faits de société et quelles questions économiques ou environnementales doivent régulièrement faire l'objet de relevés avec les moyens limités de la statistique publique. Mais il appartient aux responsables de cette même statistique publique de décider en toute indépendance de quelle manière les données doivent être collectées, traitées et les informations statistiques diffusées pour rendre la réalité le plus fidèlement possible et non pour en donner une image déformée parce qu'influencée par les desiderata des uns ou des autres. Pour être à l'abri de toute pression inopportune, l'OFS a besoin que la loi règle son indépendance en tant qu'organe spécialisé. C'est cette indépendance qui fait que tous les utilisateurs, quels que soient les intérêts politiques ou économiques qu'ils défendent, jugent crédibles et donc acceptables les résultats statistiques produits.

La protection des données et de la personnalité est un autre principe fondamental de la statistique publique. Le secret statistique est réglé par la loi de 1992 sur la statistique fédérale, ce qui souligne l'importance de la protection des données pour la statistique. Les données que la Confédération collecte par voie de relevé statistique ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques, toute exception à cette règle devant avoir une base légale.

Le secret statistique doit éviter que les données sur des personnes, des entreprises ou des exploitations soient utilisées pour prendre des mesures administratives, de contrôle, fiscales ou de surveillance. Il interdit également toute publication des résultats sous une forme qui permette des recoupements sur des personnes physiques ou morales. Le secret statistique est renforcé par des mesures organisationnelles, notamment l'obligation de garder le secret pour toutes les personnes ayant affaire à des données sensibles.

Conformément à l'art. 1, al. 3 de l'accord bilatéral sur la statistique, la Suisse s'est engagée à produire ses statistiques en respectant entre autres, les principes d'impartialité, de fiabilité, d'objectivité et d'indépendance scientifique, tels qu'énoncés dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

### **Quelques chiffres sur l'OFS**

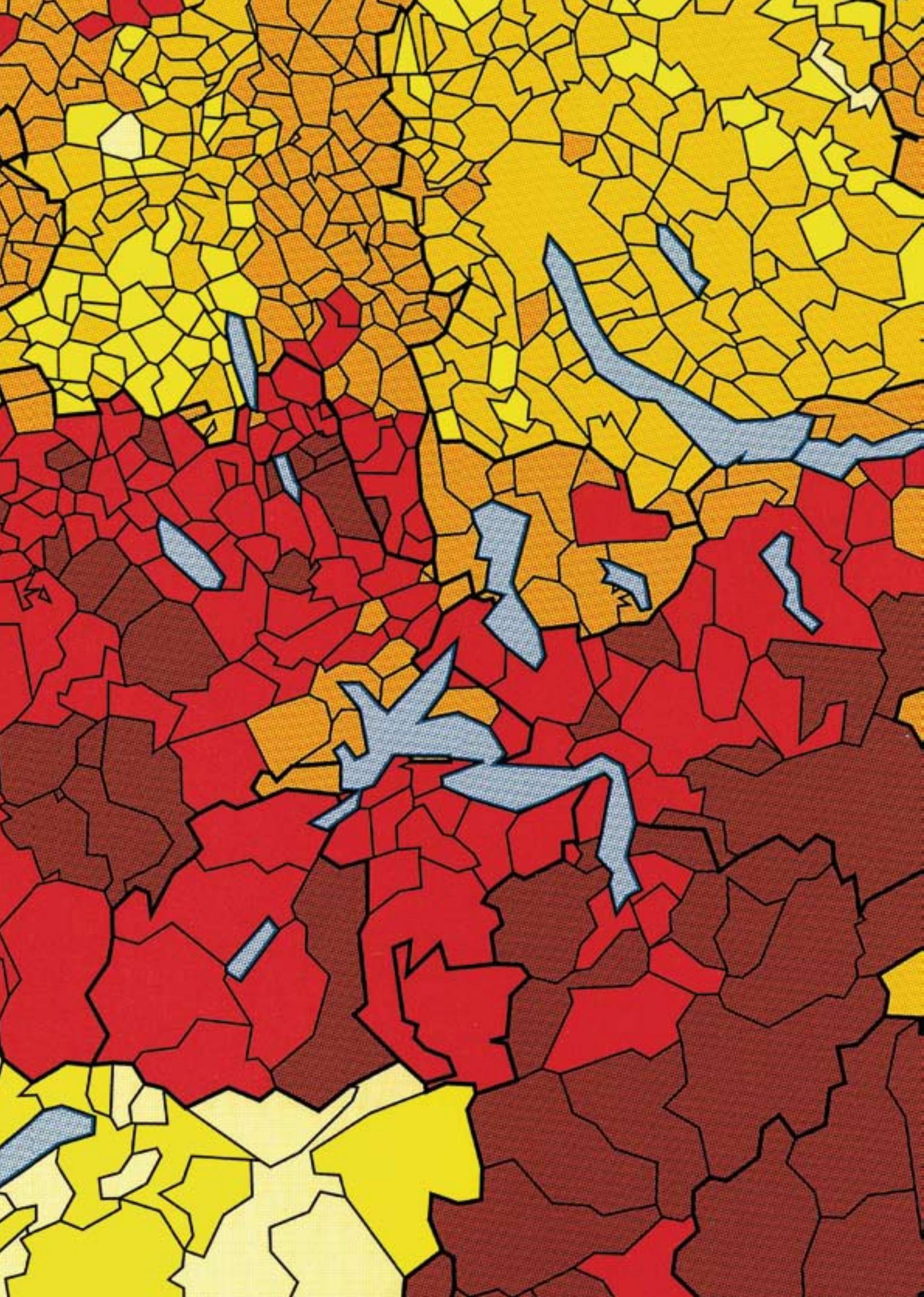
L'Office fédéral de la statistique (OFS), qui fait partie du Département fédéral de l'intérieur (DFI), compte actuellement quelque 550 collaborateurs, dont 60% détiennent un diplôme universitaire ou d'une haute école. Durant les périodes de grands relevés, tel que le recensement des entreprises, l'OFS emploie un nombre encore un peu plus élevé de collaborateurs. La moitié du personnel est de langue allemande, l'autre de langue française, 4% est italophone et environ 2% d'une autre langue.

Le budget annuel s'élève à 165 millions (inclus imputations de prestations). Chaque année, l'OFS édite plus de 400 publications (imprimées et/ou Internet) et quelque 140 communiqués de presse et répond à plus de 100'000 demandes de renseignements. L'OFS exploite en outre un portail Internet qui est très fréquenté, il attire 2,5 millions de visiteurs pour 14,5 millions de pages consultées (2008).

### **La statistique à l'aube du 3<sup>e</sup> millénaire**

La statistique publique doit continuer à évoluer avec les nombreux domaines qu'elle décrit. Quelle est la tendance qui se dessine ?

- La statistique publique doit répondre à la demande croissante d'utilisateurs toujours plus nombreux et exigeants, issus de milieux aussi divers que la politique, l'administration, les médias, l'économie, la santé, le domaine social et l'éducation. Le besoin en informations quantitatives précises ne cesse d'augmenter et l'utilisation d'analyses statistiques est devenue très courante. La statistique publique doit fournir rapidement des informations ciblées destinées à faciliter la prise de décisions.
- L'Union européenne (UE), dont font partie les pays voisins de la Suisse, ne cesse de s'étendre. La statistique publique suisse est donc de plus en plus confrontée au contexte européen. Les informations statistiques constituent un des moyens de comparer l'évolution en Suisse à celle des pays de l'UE. La Suisse doit ici aussi faire preuve de rapidité et d'efficacité en établissant ses statistiques et respecter ce faisant les normes internationales.
- La statistique publique est soumise aux restrictions budgétaires en vigueur dans l'administration fédérale. Elle dispose donc de ressources limitées pour répondre à une demande croissante. Il lui faut par conséquent exploiter au mieux la technologie actuelle, améliorer sans cesse les méthodes de collecte et de diffusion des données et créer de nouveaux partenariats. Elle doit en particulier développer la communication en ligne pour les enquêtes et la diffusion de l'information, veiller à la modernisation des tâches administratives afin de se procurer automatiquement les informations par le biais des registres et des données administratives et, finalement, renforcer la collaboration avec ses partenaires au sein et en dehors de l'administration.



# De la collecte de données à la production d'informations

**De vastes connaissances théoriques et pratiques sont nécessaires pour produire des informations statistiques de qualité. Des statistiques significatives ne s'obtiennent pas du jour au lendemain. Le processus qui va de la collecte de données à la fourniture de résultats statistiques suit un certain nombre d'étapes dont on se contentera ici de citer les principales: les producteurs de statistiques commencent par investir de gros efforts dans un travail préparatoire de nature scientifique, ils veillent à ménager le plus possible les personnes interrogées en choisissant chaque fois la meilleure méthode de collecte des données, prennent d'importantes mesures de protection des données, ont recours à des moyens informatiques modernes pour traiter les données et diffuser les résultats et soignent la communication avec les partenaires qui collaborent au relevé. Pour qu'il y ait collecte de données, il faut qu'il y ait un besoin d'information de la société (l'existence de ce besoin est attestée dans le programme pluriannuel) et que les bases légales soient créées. Il s'agit, pour commencer, de définir le type de relevé qu'il faut effectuer et l'ampleur qu'il doit avoir pour que l'objectif visé soit atteint.**

## **On peut avoir recours à diverses méthodes de collecte de données:**

- l'enquête: on interroge directement des personnes, des ménages ou des entreprises en leur adressant un questionnaire (de plus en plus sous forme électronique) ou en réalisant une interview par téléphone;
- l'observation plus ou moins automatisée, dans des domaines tels que les transports ou l'environnement: par exemple, les comptages automatiques de la circulation routière ou les relevés de l'utilisation du sol établis sur la base de photographies aériennes;
- l'exploitation de données administratives: l'exploitation des données que les services de l'administration collectent dans le cadre de leurs fonctions de décision, de contrôle ou de surveillance joue un rôle de plus en plus important; c'est le cas, par exemple, pour la statistique agricole ou celle des étudiants. Cette méthode permet de réduire le nombre des enquêtes directes et, par conséquent, la charge imposée aux personnes interrogées. Lorsque l'on a recours à plusieurs registres administratifs, il est toutefois impératif que ceux-ci soient comparables et qu'ils soient à jour. C'est pourquoi l'Office fédéral de la statistique (OFS) s'engage dans la modernisation et l'uniformisation des registres, en particulier dans le cadre des travaux liés au recensement de la population. Il encourage ainsi la modernisation des structures administratives de la Suisse.

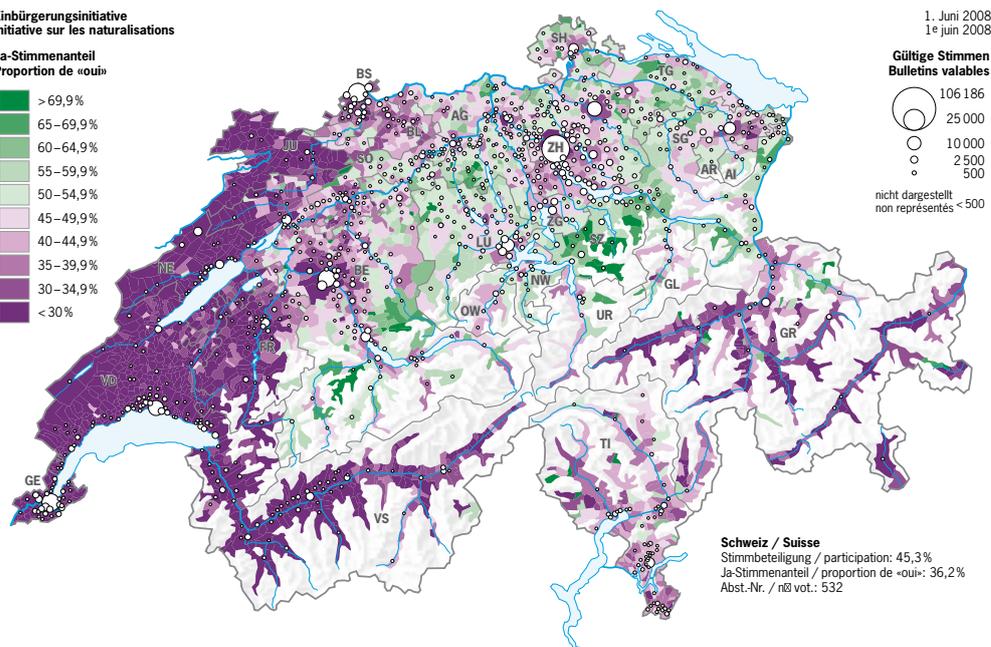
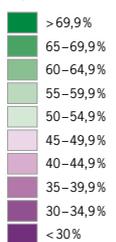


Un relevé peut être exhaustif, c'est-à-dire être effectué auprès de l'ensemble de la population étudiée (de personnes, d'entreprises, etc.). On choisit ce mode de collecte des données si les résultats doivent être très détaillés (disponibles pour chaque commune, voire pour chaque hectare). Le recensement des entreprises est un exemple de relevé exhaustif. Ce recensement permet en outre d'obtenir les univers à partir desquels on tire les échantillons représentatifs. Il n'est toutefois pas toujours nécessaire de procéder à un relevé exhaustif. Les enquêtes réalisées auprès d'un échantillon représentatif de la population, dites aussi enquêtes par sondage, jouent un rôle important en statistique.

Au lieu d'interroger l'ensemble de la population, on en interroge une partie seulement – dite échantillon – choisie au hasard en tenant compte de certains critères préétablis. Les résultats obtenus pour l'échantillon sont ensuite extrapolés à la population tout entière à l'aide de méthodes de la statistique mathématique.

**Einbürgerungsinitiative  
 Initiative sur les naturalisations**

Ja-Stimmenanteil  
 Proportion de «oui»

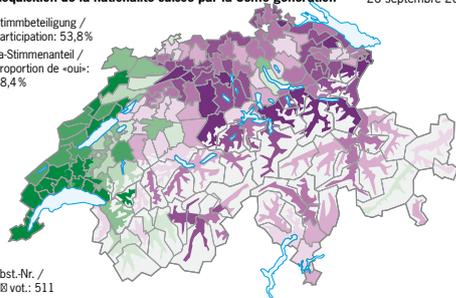


**Schweiz / Suisse**  
 Stimmeteiligung / participation: 45,3%  
 Ja-Stimmenanteil / proportion de «oui»: 36,2%  
 Abst.-Nr. / n° vot.: 532

**Bürgerrechtserwerb für die 3. Generation  
 Acquisition de la nationalité suisse par la 3ème génération**

26. September 2004  
 26 septembre 2004

Stimmeteiligung /  
 Participation: 53,8%  
 Ja-Stimmenanteil /  
 Proportion de «oui»:  
 48,4%

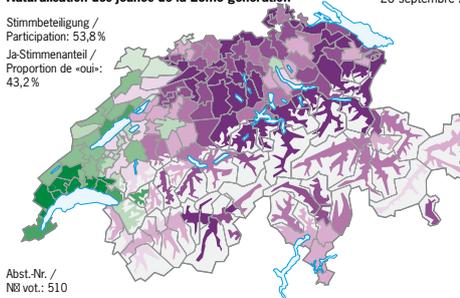


Abst.-Nr. /  
 N° vot.: 511

**Einbürgerung von Jugendlichen der 2. Generation  
 Naturalisation des jeunes de la 2ème génération**

26. September 2004  
 26 septembre 2004

Stimmeteiligung /  
 Participation: 53,8%  
 Ja-Stimmenanteil /  
 Proportion de «oui»:  
 43,2%

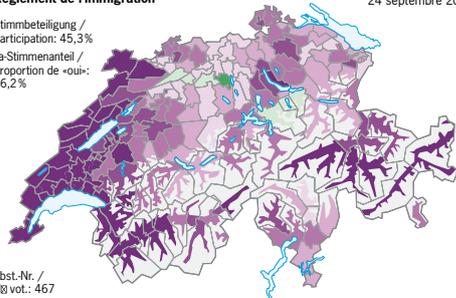


Abst.-Nr. /  
 N° vot.: 510

**Regelung der Zuwanderung  
 Règlement de l'immigration**

24. September 2000  
 24 septembre 2000

Stimmeteiligung /  
 Participation: 45,3%  
 Ja-Stimmenanteil /  
 Proportion de «oui»:  
 36,2%

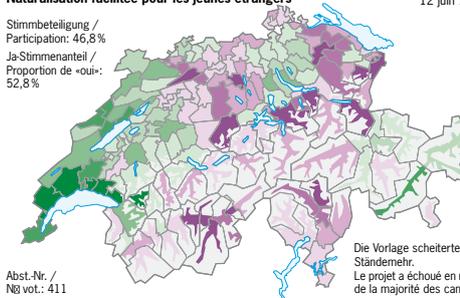


Abst.-Nr. /  
 N° vot.: 467

**Erleichterte Einbürgerung für junge Ausländer  
 Naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers**

12. Juni 1994  
 12 juin 1994

Stimmeteiligung /  
 Participation: 46,8%  
 Ja-Stimmenanteil /  
 Proportion de «oui»:  
 52,8%



Abst.-Nr. /  
 N° vot.: 411

Die Vorlage scheiterte am  
 Ständemehr.  
 Le projet a échoué en raison  
 de la majorité des cantons.

© BFS / OFS, ThemaKart, Neuchâtel

Les données collectées doivent ensuite être saisies, dépouillées, puis traitées avant d'être rendues accessibles dans le respect des règles sur la protection des données. Tout se fait à l'aide de l'informatique. Des contrôles de qualité réguliers sont indispensables. Stockées dans des banques de données, des systèmes d'information géographique et des registres, les données sont prêtes à être exploitées. Ce n'est qu'après avoir été analysées et interprétées par des spécialistes qu'elles acquièrent une signification et, partant, une valeur intrinsèque.

La diffusion des résultats statistiques couronne le processus de production et en constitue le but. Les groupes auxquels l'information est destinée présentant une grande diversité, divers canaux de diffusion et un très large éventail de supports sont utilisés: longues séries de tableaux ou indicateurs pertinents, enrichis de commentaires ou de représentations graphiques (diagrammes, cartes), documents imprimés ou sous forme électronique, transmis par les médias ou diffusés en ligne sur Internet, publications standards ou conçues sur demande des utilisateurs. Les formes d'accès aux informations statistiques sont de nos jours extrêmement variées et elles sont continuellement adaptées aux possibilités techniques les plus modernes.

# L'offre

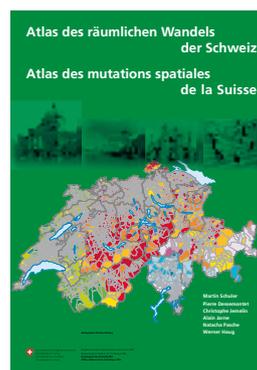
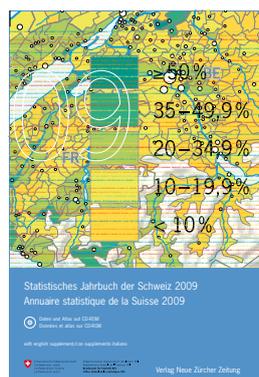
La statistique fédérale fournit des informations utiles à l'observation permanente de secteurs importants de la société. Cette activité comprend entre autres, et de plus en plus, la prise en compte des besoins des utilisateurs et l'assistance à ces derniers pour leur permettre de faire un bon usage des statistiques. L'activité d'information de l'OFS résulte en grande partie d'un mandat public: la loi sur la statistique fédérale prescrit que les résultats statistiques doivent être facilement accessibles au public, que ce soit dans les médias, sur Internet ou à la bibliothèque de l'OFS. De nombreuses prestations de service sont gratuites. Les exploitations spéciales préparées sur demande sont en revanche facturées aux prix du marché. L'OFS est ainsi un des acteurs d'un marché de l'information en pleine expansion.

## L'offre de l'Office fédéral de la statistique (OFS) comprend les prestations suivantes:

- 2 à 3 communiqués de presse par semaine, présentant les résultats les plus récents;
- environ 100 publications scientifiques par an, comportant des textes, des tableaux, des graphiques et des cartes;
- une offre très riche de données sur CD-Rom;
- une offre constamment tenue à jour et enrichie sur Internet, dont différents abonnements à des Newsletter électroniques;
- l'accès en ligne via Internet à l'Encyclopédie statistique de la Suisse (recueil de tableaux, de textes et de graphiques) et à la banque de données statistiques, qui permet d'élaborer des tableaux individualisés;
- l'Annuaire statistique de la Suisse (livre et CD-Rom) et le Mémento statistique, fort prisé, qui dressent chaque année un bilan de tous les domaines couverts par la statistique, avec de nombreux commentaires, graphiques et cartes;
- des exploitations spatiales dans un système d'information géographique (SIG), des cartes thématiques de très grande qualité, produites par le service de cartographie de l'OFS;
- un service d'information qui permet d'entrer en contact avec un grand nombre de spécialistes;
- un service de renseignements téléphoniques automatique, un fax fonctionnant sur appel 24 h sur 24 (indice suisse des prix à la consommation);
- un centre d'information ouvert au public à Neuchâtel, doté d'une bibliothèque et d'une offre d'informations électroniques;
- des supports didactiques (forum des écoles), composés de transparents et d'aide-mémoire.

## L'offre d'informations de la statistique fédérale est regroupée en 22 domaines:

0 Bases statistiques et produits généraux 1 Population 2 Espace et environnement 3 Vie active et rémunération du travail  
4 Economie nationale 5 Prix 6 Industrie et services 7 Agriculture et sylviculture 8 Energie 9 Construction et logement  
10 Tourisme 11 Mobilité et transports 12 Monnaie, banques, assurances 13 Protection sociale 14 Santé 15 Education  
et science 16 Culture, médias, société de l'information, sport 17 Politique 18 Administration et finances publiques  
19 Criminalité et droit pénal 20 Situation économique et sociale de la population 21 Développement durable  
et disparités régionales et internationales





## L'Office fédéral de la statistique (OFS) à Neuchâtel

**Le transfert de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de Berne à Neuchâtel, de Suisse alémanique en Suisse romande donc, a commencé en 1998 et s'est achevé en 2004 par l'inauguration de la tour. Ce pas marque un tournant important dans l'histoire de cet office et dans celle de la statistique suisse. Pour la première fois, les différents secteurs d'activité de l'OFS se trouvent réunis sous un même toit. L'élégant bâtiment qu'il occupe désormais en fait une réalité bien tangible.**





### **Historique**

L'installation de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel trouve son origine dans les efforts de décentralisation de l'administration fédérale qui ont été menés au début des années quatre-vingt.

#### **1980–1986**

débat sur la décentralisation et décision du Conseil fédéral de transférer l'OFS de Berne à Neuchâtel.

#### **1990**

le bureau d'architectes Bauart à Berne remporte le concours d'architecture.

#### **1991**

les Chambres fédérales octroient un crédit de construction de 130 millions de francs.

#### **1994**

pose de la première pierre par le Conseiller fédéral Otto Stich.

#### **1998**

emménagement dans le bâtiment de 5 étages.

#### **2000**

début de la construction de la tour côté gare, en complément au bâtiment principal. La tour faisait partie dès le début du projet de construction de l'OFS et du plan d'aménagement de la ville.

#### **2004**

emménagement dans les 14 étages de la tour.

L'immeuble de l'OFS se situe à côté de la gare de Neuchâtel, sur une grande terrasse aménagée au début du XX<sup>e</sup> siècle pour les besoins du transport de marchandises. Adossé au nord aux voies ferrées rectilignes, il est bordé au sud par une route légèrement incurvée et au sud-est par un imposant mur de soutènement. L'ensemble fait partie de l'aire de la gare; il se démarque du reste de la ville qui s'étage au-dessus et en dessous. Sa construction a lancé le processus de mise en valeur du quartier de la gare, encore peu développé et assez éloigné du centre-ville. L'architecture du bâtiment principal reproduit la ligne légèrement incurvée de la topographie des lieux au sud de la construction. Celle-ci s'intègre de ce fait harmonieusement dans le paysage. Côté

gare, une tour vitrée s'élève dans le prolongement du bâtiment principal. Une idée maîtresse a déterminé les choix lors de la construction des deux édifices: celle de créer un cadre de travail sain et de grande qualité. A cela s'est ajouté le souci de réduire la consommation d'énergie, d'autoproduire de l'énergie et d'utiliser de manière optimale celle qui est disponible. Le choix des matériaux a été limité de façon à donner une image d'ensemble simple et homogène: le bois, le plâtre, le béton, l'acier et le verre sont heureusement associés et se mettent mutuellement en valeur. Grâce aux contrastes, à la profondeur des espaces, aux jeux de lumière, aux effets de transparence et aux reflets, les structures et les textures se détachent nettement.





## Le site de l'OFS en quelques chiffres

### Bâtiment principal

Le bâtiment principal a fait l'objet d'un concours en deux parties: l'une portant sur l'aménagement urbain de tout le territoire situé à l'est de la gare de Neuchâtel et l'autre sur le projet de construction pour l'OFS. Le bureau d'architectes Bauart à Berne a été le lauréat de ce concours en 1990.

Longueur: 240 mètres (165 mètres pour le corps principal, 75 mètres pour l'aile des bureaux paysagés)

Largeur maximale: 20 mètres

Hauteur: 20 mètres

Etages: 4 et un attique, 2 sous-sols

Bureaux: 114 bureaux individuels, 116 bureaux pour 2 personnes, 6 bureaux paysagés d'environ 40 places de travail

Salles de conférences: 7 + une grande salle en attique équipée de matériel audiovisuel moderne

Bibliothèque publique au rez-de-chaussée

Centre de calcul; service d'expédition: 1<sup>er</sup> sous-sol

Stocks/Archives: 2800 m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> sous-sol

Restaurant: 154 places, 60 places sur la terrasse

Places de stationnement: 110 dans le parking souterrain au 1<sup>er</sup> sous-sol

### Tour

Longueur: 29 mètres

Largeur: 14 mètres

Hauteur: 50 mètres

Etages: 13 + un attique, 2 sous-sols

Bureaux: 63 bureaux individuels, 88 bureaux pour 2 personnes

Salles de conférence: 9 + une grande salle en attique équipée de matériel audiovisuel moderne



### L'art dans le bâtiment de l'OFS

Le rôle que jouent les moyens électroniques et l'informatique dans la production de statistiques et leur diffusion trouve son prolongement logique dans le concept choisi pour présenter des œuvres d'art dans le bâtiment de l'OFS. Pour la première fois, un bâtiment de la Confédération présente des œuvres d'art exclusivement électroniques dans le hall d'entrée sur de grands écrans.

Le jury mis sur pied par la Commission fédérale des beaux-arts a choisi des projets de trois artistes:

Eric Lanz:  
Les choses. Triptyque vidéo.



Renatus Zürcher:  
Regarde! Videoclips



Erich Busslinger:  
Inland Archiv



## Coordonnées utiles



### **Adresse**

Office fédéral de la statistique (OFS)  
Espace de l'Europe 10  
2010 Neuchâtel

### **Centre d'information et bibliothèque**

→ Renseignements par téléphone/fax

Tél. +41 (0)32 713 60 11

Fax +41 (0)32 713 60 12

Du lundi au vendredi,  
de 9h 30 à 11h 30 et  
de 14h à 16h 00

→ Renseignement par mail:

[info@bfs.admin.ch](mailto:info@bfs.admin.ch)

→ Bibliothèque publique

Tél. +41 (0)32 713 60 54

Fax +41 (0)32 713 69 03

Lundi, mercredi, jeudi

### **Commandes de publications**

Tél. +41 (0)32 713 60 60

Fax +41 (0)32 713 60 61

Du lundi au vendredi,  
de 8h 30 à 11h 30 et  
de 14h à 16h 30

[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

### **Newsletter**

Service d'abonnement aux communiqués de  
presse/annonces de publication et/ou newsletters  
thématiques, versions électroniques:

<http://www.news-stat.admin.ch>

### **Internet**

Page d'accueil:

<http://www.statistique.ch>

Encyclopédie statistique de la Suisse – recueil  
complet de tableaux, de textes, de graphiques et  
de cartes:

<http://www.statistique.ch> → Infothèque

### **Audiotex: Indice suisse des prix à la consommation**

Tél. 0900 55 66 55

